



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 du Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var

Vendredi 13 Mai 2022 à Collobrières



Ordre du Jour :

Cette 21eme assemblée générale statutaire s'est terminée avec une petite présentation sur le thème de la greffe. La projection d'une courte vidéo sur la greffe en couronne de châtaignier à réaliser en mai.

Vous pourrez lire dans ce document :

- Le rapport moral
- Le rapport d'activités de l'année 2021
- Le rapport financier de l'année 2021
- Le budget prévisionnel 2022
- L'élection des membres du conseil d'administration
- Les activités et perspectives 2022

Bonne lecture à vous,
et merci pour votre enthousiasme à l'égard
de la castanéiculture

Loïc de Saleneuve,
Président du conseil d'administration

<u>Adhérents présents :</u>	<u>Partenaires présents :</u>	<u>Partenaires excusés :</u>
Hafid BOUSSIS Loïc De SALENEUVE Geoffroy De SALENEUVE Marcel FALCO Marielle FERRARA Gilbert ISNARD Lurence LAVIGNE Antje LEPRA Raphaël LOUAT René MAGNETTO Pascale Martin Pascal MONIER Robert PORTAL Rita TALIERCIO Philippe VALDELIEVRE	ASL Suberaie Varoise : Florian HENNEAU Raphaël LOUAT Chambre d'Agriculture du Var : Olivier ROUX Commune de Camps-la-Source : Geneviève FERRANTE Commune de Collobrières : Christine AMRANE Commune de Sainte Maxime : José LECLERE	ASL Suberaie Varoise : Claude AUDIBERT Chloé MONTA Commune de Camps-la-Source : David CLERX Commune de Grimaud : Alain BENEDETTO Commune des Mayons : Michel MONDANI Commune de Pignans : Fernand BRUN
<u>Adhérents excusés :</u> Loïc FRAYSSINET Sonia MERLATTI Hervé PAILLARD <u>pouvoirs :</u> Claude AUDIBERT Benoît AUTRIC Adrien BASCOU Olivier CADIC Maryline,Isabelle,Fabienne CAPI Carine et Michaël DARAÏO Patrice De COLMONT Jean-Michel DOUZANT Jean-Philippe FERRARA Patrick FORESTIERI Claude FOURNILLIER Paola KELLER PRIEURE None Christine LAFAYETTE Thomas LANTERI Colette LOREY Gérard MARTIN Sophie MARTIN Marie-Françoise OLLIVIER Bernard PIGNATARO Jocelyne POUSSE Arnauld SEGARD Philippe SHORT	Conseil Départemental Christine AMRANE Conservatoire Méditerranéen Partagé : Daniel BIELMANN Claire MIGNET DDPP du Var : Jean-Marie SANCHEZ Forêt Modèle de Provence : Nicolas PLAZANET FREDON PACA : Daniel BIELMANN SAFER : Julien KIEFFER Syndicat Mixte du Massif des Maures : Christine AMRANE Julie MARITON	Commune de Sainte-Maxime Vincent MORISSE Commune de La Garde- Freinet : Thomas DOMBRY Conseil Départemental Marc GIRAUD Chambre d'Agriculture du Var : Fabienne JOLY CRPF : Marie GAUTIER Forêt Modèle de Provence : Philippe DUPARCHY Toulon Provence Méditerranée: Hubert FALCO Les Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez, Méditerranée Porte des Maures et Cœur du Var.



Assemblée Générale Statutaire du Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var

A) Rapport Moral

Loïc de Saleneuve en tant que Président du Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var ouvre l'assemblée générale en remerciant ceux qui étaient présents ainsi que les partenaires et adhérents.

C'est toujours un plaisir de vous rencontrer.

Être en contact avec des personnes passionnées est toujours tonique et permet ensemble de grandir.

Merci aussi à ceux qui se sont excusés et qui ont envoyé leurs pouvoirs.

Et surtout merci à cet arbre mythique qui simplement résiste et donne.

Dans notre monde ou souvent, les seules valeurs qui flashent et mènent sont le pouvoir et l'argent, cet arbre est une belle leçon d'humilité.

Malgré le peu de cas dont de nombreux décideurs font de lui et de ces alter-egos, les habitants de la forêt ; il est toujours présent et rend généreusement les soins qui lui sont prodigues.

Tout n'est pas simple et manichéen dans notre monde.

Mais à l'écoute de ces arbres et de notre totem, nous sommes à l'abri d'oublier leur vitale importance.

La destruction, sans réflexion de nos terres agricoles, nous fera toucher durement que les produits vendus dans votre supermarché préféré, engrangissant son propriétaire et appauvrissant le peuple.

Nous tenons aussi à remercier une fois encore nos partenaires techniques et financiers qui participent au maintien et au renouvellement de nos massifs forestiers et fruitiers.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité



Gil Lutz s'est présenté pour commencer. Il est le nouvel animateur et technicien du Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var depuis plus de 3 mois au moment de l'assemblée générale. En résumé, il a énoncé son parcours agricole puis forestier sur le littoral méditerranéen languedocien d'où il est originaire (contreforts des Cévennes).

B) Rapport d'activités 2021

Présenté par Gil Lutz avec des diapositives projetées au mur pour illustrer les actions réalisées.

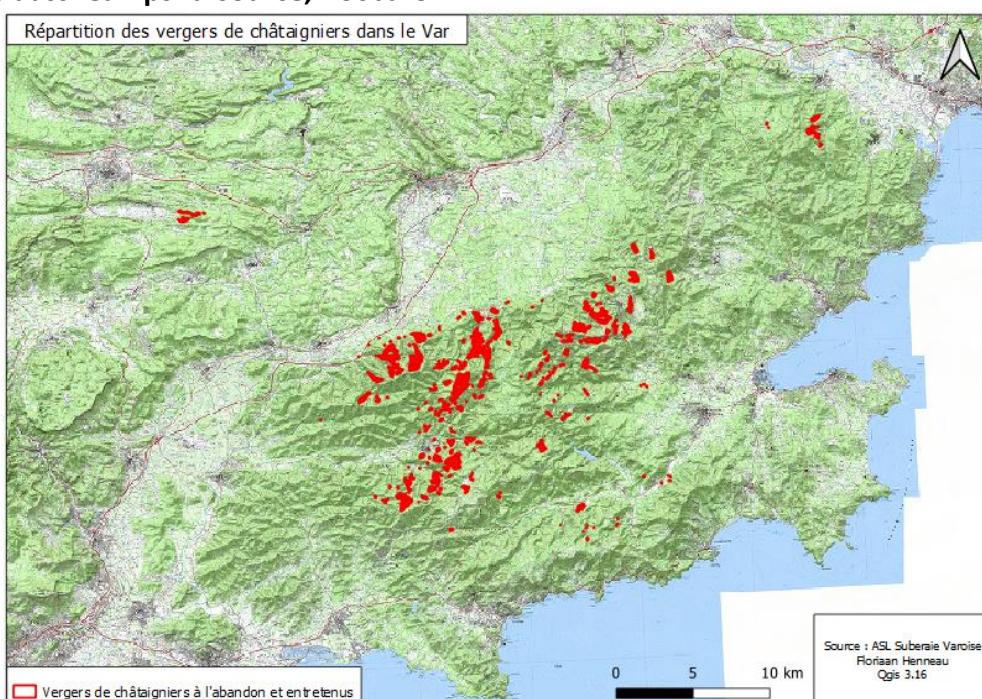
a) Présentation générale du SPCV

En 2021, le SPCV est composé de **114 adhérents** dont 9 sont membres du conseil d'administrations.

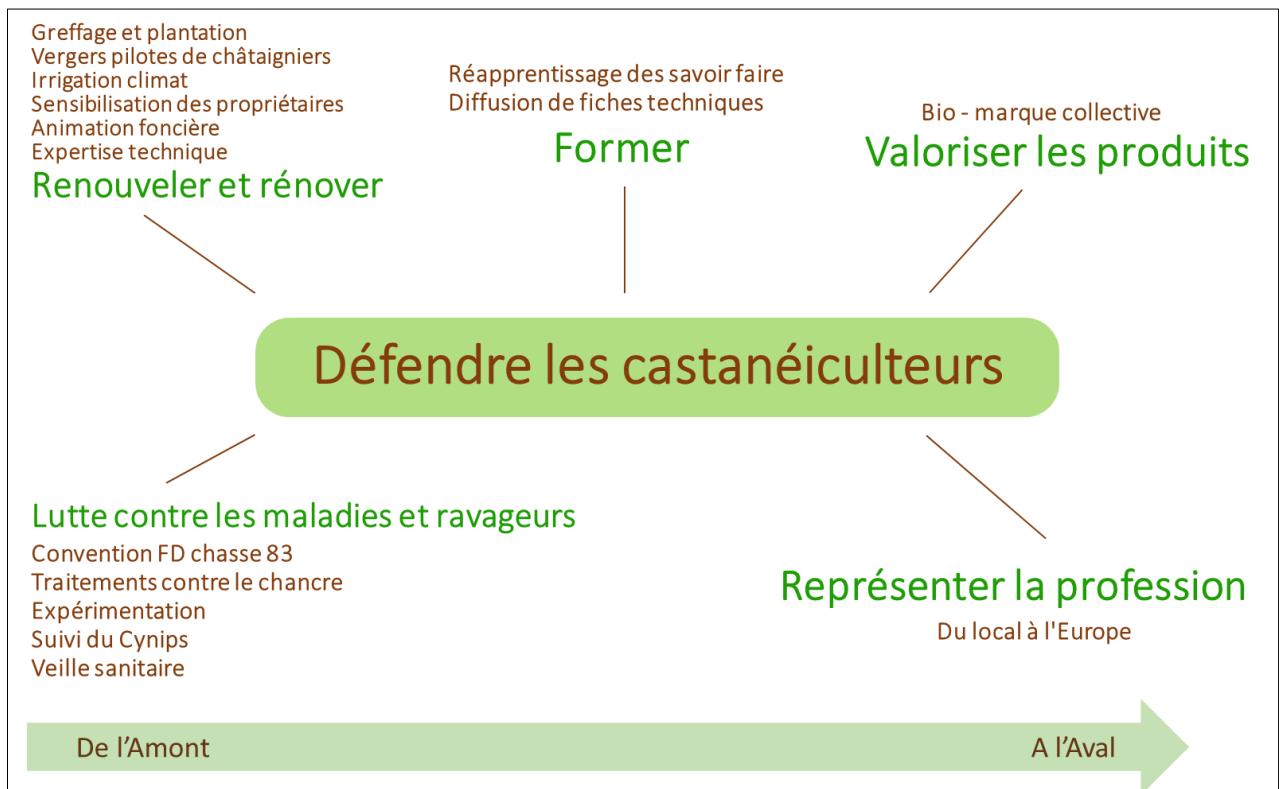
17	Collège 1 agriculteurs : castanéiculteurs et viticulteurs / éleveurs / ...
48	Collège 2 : pluriactifs : cotisants solidaires ou ayant un SIRET
49	Collège 3 : propriétaires de châtaigneraies.

Nombres d'adhérents du SPCV en 2021 répartis par collèges.

Les castanéiculteurs adhérents du SPCV sont situés principalement dans le massif des Maures, sur les Communes de **Collobrières, La Garde Freinet, Les Mayons, Le-Cannet-des-Maures, Pignans, Gonfaron, Grimaud, Hyères, Bormes-les-Mimosas, le Lavandou, Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime, La Môle** mais aussi **Camps-la-source, Rocbaron ...**



La mission principale du SPCV, conformément aux buts définis dans les statuts, est de défendre les castanéiculteurs. Cette mission s'étale de l'amont jusqu'à l'aval de la filière :



Missions du SPCV : de l'amont à l'aval de la filière.

b) Renouveler et rénover les châtaigniers du Var.

Le SPCV, en partenariat avec l'ASL Suberaie Varoise, appuie la rénovation et le renouvellement des châtaigneraies varoises depuis le début des années 2000. En 2021, la rénovation et le renouvellement continuent dans le cadre du programme de rénovation des châtaigneraies, initiés en 2014, réellement débuté en 2015 avec l'aide de la Région SUD PACA.

Les principales opérations de **rénovation** des vergers consistent, pour les châtaigneraies traditionnelles, à :

- **Débroussailler** la parcelle,
- **Abattre** des arbres non productifs (pins, châtaigniers sauvages...)
- **Elaguer** les châtaigniers greffés,
- **Sélectionner les rejets** de châtaigniers, 5 ans après l'élagage.

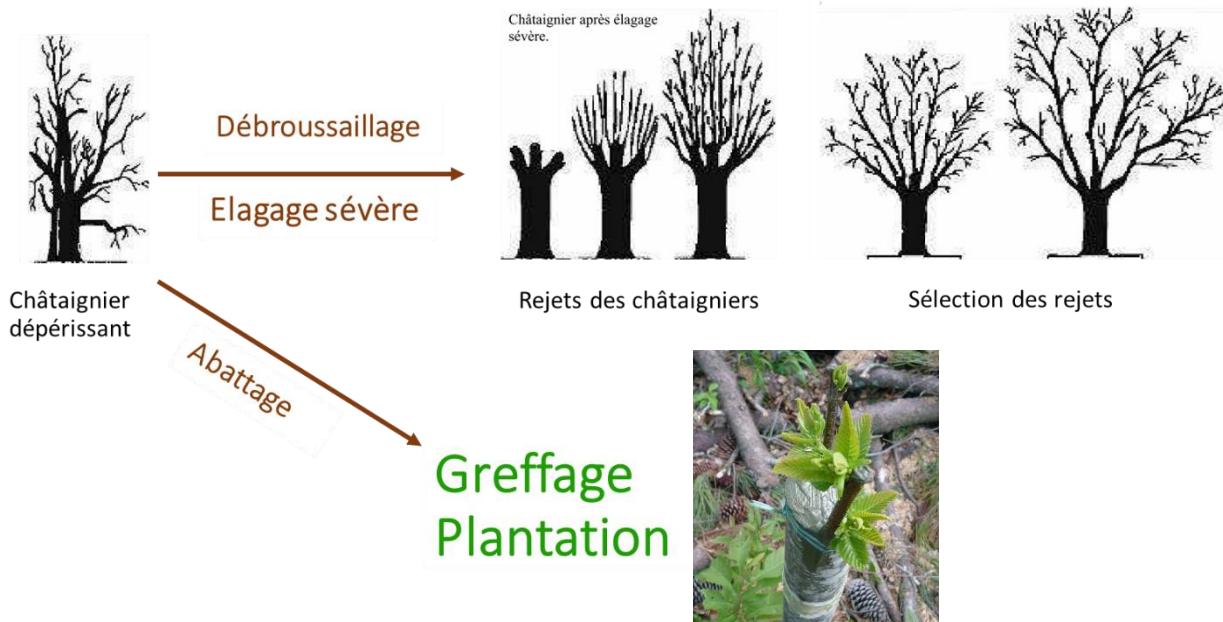


Le **renouvellement** est assuré par les **greffages** et les **plantations** de châtaigniers.

Lorsque la châtaigneraie est trop dépréssante, car l'abandon est trop ancien, un abattage des châtaigniers est réalisé afin de pouvoir **greffer** les rejets des souches, avec des greffons de variété traditionnelle varoise, la Marrouge, l'Impériale...

Des plantations, de 2 types, sont aussi réalisées :

- L'enrichissement des vergers traditionnels anciens, où de jeunes plants de châtaigniers sont plantés parmi les vieux châtaigniers.
- La création d'un nouveau verger sur une nouvelle parcelle à vocation arboricole.



Ces travaux sont subventionnés par la région SUD PACA à hauteur de 40 % du montant H.T. des travaux. Une convention lie le SPCV et l'ASL Subérale Varoise dans le cadre d'un partenariat technique et financier.

Dans le cadre de ce programme en 2021, **53 650 € H.T.** de travaux ont été réalisés chez **25 propriétaires**, pour une cinquantaine de devis.

Ces dernières années, les sécheresses ont très fortement impactées les rendements des castanéiculteurs et affaiblies les arbres. La quantité de travaux depuis 2015 a tendance à diminuer au vu des aides qui ont diminuées. En 2021, l'enveloppe budgétaire moyenne de 95 000€ H.T. du 4^{ème} programme a été dépensée au deux tiers

De plus, **2 contrats de rénovations** de châtaigneraies traditionnelles ont été déposés en 2021 dans le cadre de **Natura 2000**, réseau européen de préservation de la biodiversité dans une zone de la plaine et du massif des Maures. Ces contrats ont permis le financement des travaux de rénovation à 93%, avec l'aide de la Région SUD PACA et de l'Union Européenne.



Tableau des montants des travaux réalisés et nombre de bénéficiaires dans le cadre du programme régional de rénovation.

Année	Débroussaillement	Pistes	Arbres (élagués / abattus / sélectionnés)	Plantations
2004 - 2005	17,50 ha		425 arbres	
2006 - 2007	1,20 ha		60 arbres	
2007 - 2008	5,80 ha		690 arbres	
2008 - 2009	3,95 ha		1 942 arbres	
2009 - 2010	7,75 ha		1 189 arbres	
2010 - 2011	5,55 ha	800 m	799 arbres	
2011 - 2012	10,81 ha	3600 m	939 arbres	
2012 - 2013	12,90 ha	300 m	957 arbres	
2013 - 2014	5,80 ha	1 830 m	1 091 arbres	
2014 - 2015	2,53 ha		712 arbres	
2015 - 2016			465 arbres	
2016 - 2017	3,63 ha	452 m	763 arbres	100 plants
2017 - 2018	2,5 ha	355 m	501 arbres	68 plants
2018 - 2019	3,2 ha	260 m	518 arbres	305 plants
2019 - 2020	3,25 ha	200 m	environ 450 arbres	225 plants
2020 - 2021	2,48 ha	280 m	environ 385 arbres	196 plants
2021 - 2022	6,08 ha	120 m	508 arbres	150 plants
TOTAL	80,67 ha	7 302 m	12 394 arbres	998 plants

Bilan technique du programme de rénovation régional SUD PACA.

Rôles du SPCV	Sensibilisation des propriétaires de châtaigneraies et animation foncière
	Expertise technique : diagnostic, devis et conseils
	Appui à la formation des castanéiculteurs
	Valorisation des châtaignes : transformation, commercialisation
Rôles de l'ASL Subériaie Varoise	Devis des travaux
	Assurer la maîtrise d'œuvre
	Suivi des prestataires – maîtrise d'ouvrage
	Gestion administrative et financière des subventions
Types de travaux subventionnables	
<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage d'une parcelle - Travail du sol - Élagage léger ou sévère - Abattages 	
<ul style="list-style-type: none"> - Sélection des rejets - Débardage du bois - Plantation - Création de pistes 	

Le développement de la plantation de châtaigniers.

Le SPCV a développé depuis 2016 la plantation de châtaigniers selon deux itinéraires techniques :

1er itinéraire technique – plants greffés in situ : La quantité de greffons de variété Marron du Var étant limitée, le greffage *in situ* est possible. Des porte-greffes de châtaigniers hybrides résistants à l'encre sont achetés chez un pépiniériste et plantés en hiver. Au printemps suivant la plantation, les plants sont directement greffés sur place. Le taux de réussite des années précédentes était entre 50 et 70 %. Si les greffes ne prennent pas, il est possible de procéder à un second essai l'année suivante lorsque le porte-greffe rejette. La formation avec Jean Coulié a permis de développer cette technique grâce à l'apprentissage du greffage en cadillac.

En 2019, cet itinéraire technique a été abandonné au profit de l'itinéraire technique suivant, dont les résultats de reprise sont meilleurs.

2nd itinéraire technique – plants greffés en pépinière : En hiver, le SPCV prélève des greffons de la variété Marron du Var identifiés génétiquement. Ces greffons sont envoyés à deux pépinières partenaires qui réalisent le greffage sur des portes greffes hybrides résistants à l'encre de la variété Maraval et Ferrosacre. Ces plants grandissent en pépinière et sont ensuite envoyés dans le Var en fin d'automne pour être plantés. En 2019, **273** plants déjà greffés ont été plantés.

Ces plantations ont permis depuis 2017 l'émergence de **9 vergers pilotes** de châtaigniers. Rappelons qu'entre 2010 et 2016, les plantations ont été interdites à cause du cynips. Faute de connaissances sur les plantations de châtaigniers récentes dans le Var, ces nouvelles plantations vont devoir être suivies à long terme afin d'assurer la réussite de ces nouveaux vergers.

Le suivi des plantations de châtaigniers dans le temps va permettre à la filière castanéicole varoise d'acquérir des compétences nouvelles :

- Irrigation durable au goutte-à-goutte
- Expérimentation de différents porte-greffes : Ferrosacre et Maraval
- Evaluation des variétés traditionnelles sur des itinéraires techniques innovants
- Acquisition de références technico-économiques.



c) Organisation de journées d'informations et de démonstrations

Le SPCV a organisé en 2021 des **journées d'informations** castanéicoles sur :

- le greffage,
- le suivi du greffage,
- la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies avec l'ACRC* – 6 participant.e.s.
- la plantation et la gestion des sols, avec pour intervenantes Hélina Déplaude, conseillère châtaigne et petits fruits de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et Fanny Vernier, conseillère arboricole de la Chambre d'Agriculture du Var

A l'exception des journées de suivi et de prévention, les autres formations ont été annulées suite aux restrictions sanitaires et reportées pour l'année 2022.

*



Ces journées de formations et de démonstration ont été organisées avec l'aide de l'Union Européenne, dans le cadre du FEADER 1-2 Information et démonstration « Développement de nouvelles pratiques et apprentissages de savoir-faire castanéicoles ».



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

d) Appui à la qualité et la traçabilité des châtaignes

Etude de faisabilité Label IGP ou AOP Châtaigne du Var – SIQO

Le SPCV, dans le cadre du soutien aux dynamiques collectives pour l'émergence et la consolidation des Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine alimentaires (SIQO) de la Région SUD PACA via la Chambre d'Agriculture Régionale PACA, a entamé en 2019 une étude de faisabilité d'un label, IGP – Indication Géographique Protégée ou AOP – Appellation d'Origine Contrôlée, « Châtaignes et Marrons du Var » (nom générique).

Cette étude a abouti à la rédaction d'un dossier technique et des conclusions :

Conclusions : La filière semble trop peu structurée pour développer un signe de qualité type AOP ou IGP, mais surtout, les quantités récoltées chaque année, estimées à une centaine de tonnes les bonnes années, semblent trop faibles. Le manque de transparence sur l'origine des fruits, leur traçabilité et leurs prix est souvent revenu dans les entretiens et entraînent une vraie méfiance entre les producteurs de châtaignes du département.



De plus, une telle démarche est longue, une dizaine d'années sont nécessaires de l'idée à la concrétisation, et entraîne des coûts financiers supplémentaires (création d'un Organisme de Défense et de Gestion, animation, communication, emploi d'un salarié ...).

Enfin, les châtaignes du Var sont déjà principalement vendues localement, en vente directe à un prix intéressant. Il faudrait cependant pouvoir revoir le prix de vente aux industriels en gros ou semi-gros, car dans ce cas le prix n'est pas rémunérateur et est largement en deçà des moyennes nationales. Développer les labels et signes de qualité déjà existants et leurs débouchés semblent prioritaires (label AB, marque collective ...).

Actuellement, les régions de l'Ardèche et de la Corse ont une AOP/AOC (l'Ardèche sur les châtaignes fraîches et la Corse sur la farine de châtaigne), les Cévennes viennent d'obtenir une IGP et le Sud-Ouest a le label rouge.



Cependant, la participation à ce collectif régional d'échanges et de partage d'expertise œuvrant au renforcement des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine pour la seconde année a permis au Syndicat des Producteurs de Châtaignes du Var d'échanger avec d'autres structures agricoles de la région PACA et d'apprendre de leurs expériences de SIQO, de différentes tailles et de différents avancements, échanges particulièrement enrichissants de par leur diversité. Avoir eu l'occasion de faire un retour sur notre étude de l'année passée a été une belle opportunité de partager à notre tour sur la petite filière qu'est la castanéiculture, ses limites et ses opportunités.

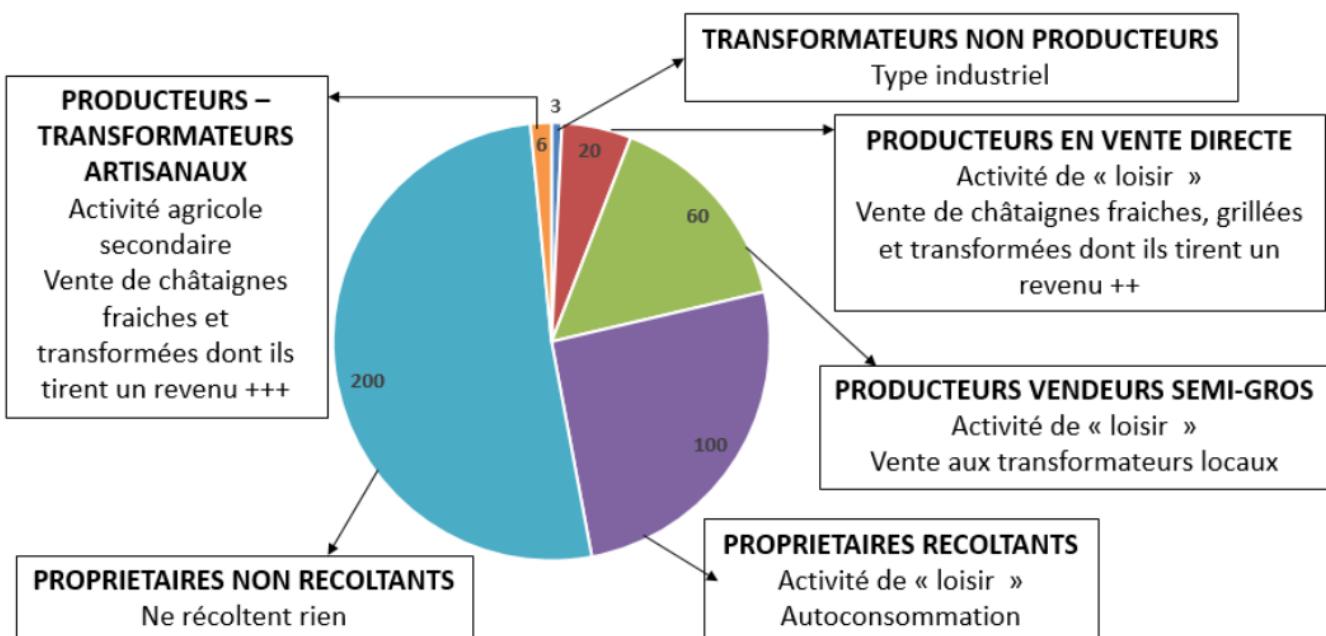
- Agriculture Biologique et Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC)

Le SPCV accompagne les adhérents volontaires pour les démarches de conversion en agriculture biologique et des mesures agro-environnementales et climatiques (*absence de traitements phytosanitaires en arboriculture et Entretien des vergers et pré-vergers hautes-tiges*) par des prestations de services, notamment pour remplir les télédéclarations sur TéléPAC.

Aujourd'hui, des producteurs de châtaignes ont fini leur période de conversion à l'agriculture biologique, d'une durée de 3 ans et disposent de la certification AB.

La valeur ajoutée du label AB reste faible par rapport aux châtaignes locales vendues en vente directe.

Typologie des castanéiculteurs du département du Var



Nombre d'adhérents accompagnés par le SPCV dans la démarche de conversion à l'Agriculture Biologique et des MAEC :



2021 : 13 producteurs

2020 : 12 producteurs
2019 : 11 producteurs
2018 : 14 producteurs
2017 : 12 producteurs
2016 : 10 producteurs
2015 : 13 producteurs

e) Protection des cultures contre les dégâts de gibier

Depuis 2016, le SPCV a signé une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Var afin de subventionner à hauteur de 50 % du montant hors taxe des moyens de protection contre les dégâts de gibier, subventions principalement de clôtures électriques avec batterie et panneau photovoltaïque ou sur secteur et occasionnellement des clôtures grillagées. **2** visites de terrain en vue d'une pose de clôture ont eu lieu et **3** dossiers d'adhérents ont été déposés en 2021.

Le SPCV, après demande du castanéiculteur, contacte l'agent de la Fédération des Chasseurs du Var en charge de ce sujet, convient d'un rendez-vous sur la parcelle en présence du castanéiculteur avec l'agent de la fédération de chasse, réalise le devis pour le castanéiculteur, facilite la convention et les échanges suivants avec la fédération.

Le SPCV demande une contribution de 8 % du montant hors taxe du matériel pour le montage des dossiers et la réalisation des devis.

La convention entre la FDCV83 et le SPCV a été renouvelée en 2021, mais n'a pris en charge que les clôtures électriques 3 fils et 4 fils, à hauteur de 50% du coût HT du matériel, en passant par l'entreprise Herbin avec qui le partenariat est monté.

f) Projet de Recueil et de capitalisation des savoirs et savoir-faire castanéicoles du massif des Maures

Le SPCV a obtenu en 2020 une aide de la préfecture du Var dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), d'un montant de 15 000€, représentant 82.5% du montant total du projet, projet à vocation patrimoniale de **recueil et de capitalisation des savoirs et savoir-faire castanéicoles du massif des Maures**. Ce projet était inscrit dans le contrat de transition écologique du massif et de la plaine des Maure et la charte forestière de territoire du massif des Maures, portés par le Syndicat Mixte du massif des Maures. Ce projet a débuté en novembre 2020 et s'est déroulé en majorité au cours de l'année 2021.

Clémence GUILLIN anthropologue a été stagiaire au sein du SPCV pour recueillir les savoirs et savoir-faire oraux et rédiger un rapport de recherche historique et ethnologique. Une trentaine d'entretiens oraux ont été enregistrés auprès d'acteurs de la filière castanéicole du massif des Maures. L'ensemble des données recueillies ont été envoyées et vont être stockées aux archives du département du Var en 2022. Le Conservatoire Méditerranéen Partagé, association de sauvegarde des variétés anciennes cultivées méditerranéennes, a appuyé techniquement le SPCV sur cette mission, avec l'aide de Pauline Mayer, ethnobotaniste.



g) Diffusion des savoirs faire – veille documentaire

Le SPCV assure un rôle de diffusion des savoir-faire et une veille technique sur les thèmes touchant à la castanéiculture. Des fiches techniques sont élaborées et actualisées sur le greffage, les élagages, la pose des clôtures. Un bulletin d'information est envoyé par newsletter afin de tenir au mieux informé les adhérents du SPCV. Les fiches techniques sont aussi disponibles pour les adhérents sur le site internet www.chataigneduvar.fr

h) Représentation de la profession : du local à l'international

Le SPCV assure un rôle de représentation auprès des instances locales et nationales.

- Adhérent du Syndicat National des Producteurs de Châtaignes (SNPC) et participation aux conseils d'administration et à l'assemblée générale, qui devait initialement avoir lieu à Lattes en avril 2021 et qui s'est finalement tenue de manière dématérialisée par visioconférence. Le SNPC regroupe les différents syndicats, coopératives, associations castanéicoles régionaux et départementaux et travaille sur des thématiques nationales castanéicoles, comme le cynips, l'encre, la pourriture, l'autorisation de mise sur le marché du produit contre le chancre ... qui bénéficient à tous.
- Participation aux rencontres européennes EuroCastanea en Nouvelle-Aquitaine en 2021
- Participation au séminaire sur la maladie de l'encre organisé en Ardèche par le CRPF le 16 et 17 septembre
- Participation à différentes AG (ASL Suberaie Varoise, Forêt Modèle de Provence ...) et réunion de travail avec divers partenaires, techniques et financiers sur les questions touchant à la castanéiculture et ses pratiques. Par exemple, en juin 2021 le SPCV

a participé à une réunion organisée par la chambre d'agriculture départementale du Var avec les acteurs concernés par le brûlis et ses alternatives dans les activités agricoles, question sensible dans le milieu castanéicole, ou encore à une rencontre Forestiers – Charpentiers en vue de la création d'un réseau de valorisation du bois local dont le châtaignier.

i) Inscription dans une démarche territoriale : CFT et CTE

Le Syndicat Mixte du Massif des Maures (SMMM), avec lequel travaille le SPCV, entame en 2019 une révision de la **Charte Forestière de Territoire** (CFT). Le SMMM demande au SPCV une prestation de service comprenant :

- un bilan des actions du SPCV par rapport à celles inscrites dans la première charte et un diagnostic de la filière castanéicole varoise.
- la rédaction d'une fiche actions de la filière castanéicole pour les 10 années à venir, 2020 – 2030.



La révision de la partie castanéicole de la CFT par le SPCV et la rédaction de la fiche action se sont terminées en 2020 (fiche action de la filière en annexe). Ce travail a été présenté par l'animatrice le 16 février 2021 en présence de l'ensemble des membres du comité de pilotage de la CFT et la nouvelle charte forestière de territoire sera signée courant 2022. Les implications du SPCV dans différents projets territoriaux marquent sa volonté de s'inscrire dans une démarche territoriale et de travailler conjointement avec tous les acteurs liés de près de loin à la castanéiculture du département.

Ces implications dans différents projets marquent la volonté du SPCV de s'inscrire dans une démarche territoriale et de travailler conjointement avec tous les acteurs liés de près ou de loin à la castanéiculture du département.

j) Production de la bière à la châtaigne « La Marrouge »

Le SPCV a travaillé en 2019 avec la brasserie Carteron, basée à Hyères, pour élaborer une recette de bière ambrée à la châtaigne, dénommée **La Marrouge**.

Le SPCV a fait brasser un brassin en 2021, pour un total de 2400 litres, à destination des fêtes de la châtaigne de Collobrières et disponible dans quelques magasins du département. Des stocks importants restés de l'année 2020 suite aux annulations des fêtes de la châtaigne.

La vente de bières permet un auto-financement du SPCV, de l'ordre d'environ 11 000€ en 2021.



k) Participation aux fêtes de la châtaigne de Collobrières et de Camps-la-Source

Comme chaque année, le SPCV avait prévu de tenir en 2021 un stand aux trois dimanches de fêtes de la châtaigne de Collobrières et à la fête de la châtaigne de Camps-la-Source ; notamment grâce aux bénévoles qui chaque année s'investissent pour le SPCV. Un dimanche sur les trois a été annulé à Collobrières pour cause d'intempérie. De nombreux bénévoles que l'on remercie sincèrement ont prêtés mains-fortes pour tenir les stands et vendre de la bière à la châtaignes aux trois événements maintenus.

I) Remerciement des partenaires techniques et financiers

Le SPCV tient à remercier les partenaires techniques et financiers avec lesquels il travaille.

Partenaires financiers :

- Les communes de Collobrières, La Garde Freinet, les Mayons, Gonfaron, Pignans, Camps la Source et le Cannet des Maures.
- La Communauté de Communes Cœur du Var.
- La préfecture du Var
- La région SUD PACA, l'Europe.

Partenaires techniques :

- L'ASL suberaie Varoise,
- Le Syndicat Mixte du Massif des Maures,
- Les Communes Forestières,
- La Fédération de Chasse 83,
- La Chambre d'Agriculture du Var,
- La Chambre d'Agriculture Régionale PACA

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité

C) Rapport financier 2021

Depuis le 1er janvier 2019, le SPCV passe par un cabinet comptable pour la gestion de la comptabilité du SPCV.

BILAN SPCV 2021					
ACTIF	2021	2020	PASSIF	2021	2020
ACTIF IMMOBILISE			CAPITAUX PROPRES		
4x4 Jimmy Suzuki	5850	5850			
Amortissement	-5850	-5850	Résultat de l'exercice	9683	2459
TOTAL ACTIFS IMMOBILISE			Report à nouveau	46937	44478
ACTIF CIRCULANT			PROVISIONS		
TOTAL STOCKS	1370	5014	Total provisions	-	-
TOTAL DES CREANCES	36828	47026	TOTAL DES DETTES	1933	23895
COMPTE					
Compte courant Cr. Agr.	14921	13309			
Compte sur le livret Cr. Agr.	5177	5175			
Caisse	255	308			
TOTAL DES COMPTE	20353	18793			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58554	70833			
TOTAL ACTIF	58554	70833	TOTAL PASSIF	58554	70833

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de l'exercice 2021 est largement positif (9683 €) et bénéficiaire de 7224 pour plusieurs raisons :

- Les subventions demandées ont financées des actions reportées à l'année 2022 puisqu'elles avaient été annulées pour causes sanitaires.

Ces sommes sont absorbées début 2022 avec les réalisations des formations au greffage : 760€ et la formation avec les techniciennes des Chambres d'Agricultures : 1900 €

- Des arrêts de travail de l'animatrice ont également fait économiser 2150€ de frais salariaux.

Un Prêt Garanti par l'Etat de 12 000€ à taux 0 emprunté en 2020 a été remboursé complètement en Juillet 2021. Ce prêt a permis d'assurer la trésorerie en attendant le paiement de plusieurs subventions en cours.



COMPTE DE RESULTATS SPCV 2020

CHARGES			PRODUITS		
	2021	2020		2021	2020
TOTAL FONCTIONNEMENT	35613	47 317	TOTAL FONCTIONNEMENT	35491	35 654
Animateur (salaires, charges, gestion, formations)	28781	38989	Cotisations adhérents	6880	8143
<i>dont chomage partiel</i>	0	-1858	Dons	0	0
<i>dont stagiaire</i>					
Honoraires comptable et social	2164	2831	Subventions Conseil Général	0	0
Secrétariat et communication (poste, télécom)	1351	1851	Subventions Conseil Régional - Chambre d'Agriculture Régionale	6000	6000
Déplac., réunions, CA, AG, rep. Hôtels, ...	1495	1932	Subventions Communauté de Communes Cœur du Var	1 500	1 500
Cotisations	1250	2026	Subventions Communes : Collobrières, La Garde-Freinet, Camps-la-Source, Gonfaron, Les Mayons, le Cannet des Maures	12700	11600
Abonnements publications et documentation	65	165	FEADER	8411	8411
Assurances associative, locaux et voiture	408	1302	Divers		
Banque	99	79			
TOTAL PROMOTION	13870	14 005	TOTAL PROMOTION	22580	17 798
Communication externe	0	0	Vente de docs, pub., abonnements...	0	0
Panneaux, matériel et supports com. et pub.	0	0	Prestations promotionnelles	0	0
Organisation/participation d'évènements	0	0	Divers (abonnements)...	0	0
Fournitures pour ventes promotionnelles	10256	6 488	Ventes promotionnelles	22580	17798
Variation de stock	3614	7 517	<i>dont variation de stocks</i>	3614	7517
TOTAL ACTIONS/SERVICES	610	2 059	TOTAL ACTIONS/SERVICES	11690	12 049
Formation aux adhérents	-25	731	Formations, stages, aide et accompagnement	730	1135



Services aux adhérents / produits et matériel	606	1152	Vente produits et matériel	1514	2188
Variation de stock	29	176	Prestations	4681	4000
Justice/Fraudes	0	0	Indemnisations	101	880
Divers	0	0	Rétrocessions ASL et commissions travaux	4664	3846
			marque collective	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3	3
			Intérêts compte sur livret	3	3
TOTAL CHARGES DIVERSES	0	0	TOTAL PRODUITS DIVERS	0	335
			Transfert de charges	0	335
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAL DES CHARGES	50093	63 381	TOTAL DES PRODUITS	69764	65 839
RESULTAT DE L'EXERCICE	9683	2 458	ajustement FEADER 2021		0 à 4000€
<i>Résultat réel avec ajustement max</i>	5432	-1 542			
Emploi des contributions en nature	1651	1428	Contributions Volontaires en nature	1651	1428
Mise à disposition local Collobrières	2600	2600	Mise à disposition local Collobrières	2600	2600

D) Montant des cotisations 2022

Le montant des cotisations est inchangé par rapport aux années précédentes :

COLLEGE	Personnes concernées (physiques ou morale)	Cotisation 2020
COLLEGE N°1	Agriculteurs à titre principal	80 €/an
COLLEGE N°2	Propriétaires de châtaigneraies cotisants solidaires à la MSA ou ayant un N° SIRET agricole	60 €/an
COLLEGE N°3	Propriétaires de châtaigneraies	60 €/an

E) Elections du Conseil d'administration 2022

Loïc de Saleneuve – Président
Hafid Boussis – Vice-Président
Pascale Martin – Secrétaire
Arnauld Segard – Trésorier (Démission)
Sébastien Perrin
Daniel Pons
Geoffroy de Saleneuve
Alain Sénéquier

➔ Le conseil d'administration 2021 du SPCV est élu à la majorité

F) Orientations et activités 2022 du SPCV

En février 2022, Romane CHAIGNEAU, animatrice du SPCV depuis août 2020, a décidé de partir faire de la boulangerie-paysannerie. Gil a donc été embauché début février 2020 pour prendre la suite. Une période d'un mois de tuilage, a permis à Romane de transmettre toutes les informations et de préparer Gil au poste d'animateur et technicien du SPCV.

Activités 2022 :

L'année 2022 permet un regain d'activités suite aux années précédentes contraintes par le contexte sanitaire. Les journées de formations peuvent enfin être réalisées sur le terrain. Des rencontres en présentiel avec des élus de communes vont permettre la rénovation et l'entretien de châtaigneraies abandonnées et mieux faire connaître le SPCV auprès de propriétaires.

- *Continuer les restaurations des châtaigneraies dans le cadre du programme de rénovation subventionné par la région SUD PACA.*

La saison de travaux 2021 – 2022 fait partie du 4eme programme de rénovation des châtaigneraies depuis 2014. Sur l'année précédente, un tiers de l'enveloppe budgétaire allouée a été consommée.

- *Veille foncière pour réduire l'abandon des châtaigneraies* notamment en faisant mieux connaître les aides et la structure du syndicat des producteurs de châtaignes du Var
- *Faire du lien entre les actions de préventions, de luttes contre les incendies et les châtaigneraies* entretenues dans l'objectif de créer des continuités entre les pistes DFCI, les Bandes Débroussaillées de Sécurités et les parcelles de châtaigneraies nettoyées.
- *Continuer la veille sanitaire, la prévention, et la lutte contre les maladies et ravageurs du châtaignier.* Participer aux échanges entre structures professionnelles et réaliser les achats groupés notamment des produits spécifiques aux maladies cryptogamiques du Var, et du matériel.
- *Encourager l'émergence du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental* sur le thème de la « Relance de la castanéiculture varoise par le renouvellement des vergers : acquisition et développement de pratiques de production locale de plants, de plantations, d'irrigation et de fertilisation. »
- *Accompagnement aux démarches de conversions à l'AB, aux MAEC, aux démarches territoriales, Charte Forestière de Territoire et Contrats de Transition Ecologique.*
- *Etude de faisabilité d'un label de qualité et d'identification de l'origine « Châtaignes et Marrons du Pays des Maures »*
- *Mise en réseau des acteurs de la filière* en faisant l'intermédiaire pour faciliter et soutenir la réalisation de toutes les étapes depuis la production jusqu'à la commercialisation (entretien, récolte, conservation, transformation, vente...).
- *Organisation de formations techniques* sur les différentes missions dans les châtaigneraies (comment entretenir, tailler, enrichir son sol, se prévenir, lutter contre les maladies, les ravageurs, greffer, faciliter la récolte,...)
- *Recueillir et transmettre les savoirs castanéicoles*
Le rapport sur les savoirs et savoir-faire castanéicoles a été rédigé en 2021 puis transmis aux archives du Département du Var en 2022. Des projets de différents moyens de diffusion de ces recueilles oraux seront mis en place dans des lieux culturelles et touristiques.
- *Valoriser les différents produits issus des châtaigniers* grâce à des pratiques traditionnelles, des techniques de transformations innovantes et de l'interdisciplinarité (forêt / agriculture).
- *Continuer à animer des évènements tel que les fêtes de la châtaigne* et à produire de la bière à la châtaigne du Massif des Maures.
- *Défendre les intérêts des propriétaires de châtaigneraies* vis à vis des entreprises privées. Et faire remonter auprès des institutions publiques les besoins des castanéiculteurs notamment en eau. Dans l'objectif d'être soutenue dans la construction de projets individuels et collectifs de retenues d'eau, de restauration de restanques, ...



Budget prévisionnel 2022 :

BUDGET PREVISIONNEL DU SPCV - 2022 10/05/22

Nature des dépenses en €	2021	2022	Nature des recettes en €	2021	2022
PERSONNEL	29 333.00	36 500.00	SUBVENTION DES COMMUNES ET EPCI	12 700.00	10 000.00
Salaires	17 941.00	20 500.00	Collobrières	7200	4500
Charges Salariales	11 392.00	16 000.00	Les Mayons, Gonfaron, La Garde Freinet, Camps la Source, Le Cannet des Maures, Pignans	4000	4000
Remarque : 2 animateurs pendant 1 à 2 mois de tuiage			Communauté de Communes Cœur du Var	1500	1500
BUREAU, SECRETARIAT ET COMMUNICATION	1 189.00	1 500.00	Communauté de Communes Golfe de Saint Tropez	0	0
ASSURANCES ASSOCIATIVES ET VOITURE	1 358.00	1 250.00	Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures	0	0
FRAIS DE DEPLACEMENT ET RECEPTIONS	2 509.00	3 500.00	SUBVENTION GIEE		9 900.00
HONORAIRES COMPTABLE ET SOCIAL	3 476.00	4 000.00	SUBVENTION ETAT FNADT Savoir-faire castanéicoles	14 500.00	
COTISATIONS, MATERIEL ET DOCUMENTATION TECHNIQUES	2 725.00	3 000.00	SUBVENTION Chambre d'agriculture REGION SUD PACA	1 500.00	1 200.00
IMPOTS ET CHARGES DIVERSES	310.00	500.00	SUBVENTION FEADER 16.7 Stratégies Forestières		5 000.00
			<i>Régulation FEADER 1.2 Années 2019-2020</i>		1 000.00
TOTAL DES FRAIS DE STRUCTURE DU SPCV	40 900.00	50 250.00	SUBVENTIONS	28 700.00	25 100.00
				43%	35%
FORMATIONS, FRAIS TECHNIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES	12 238.00	2 000.00	COTISATIONS ADHERENTS	6 960.00	7 000.00
Remarque : Appui de formateurs externes dans le cadre des journées destinées à informer les castanéiculteurs : greffage et suivi du greffage, variétés de châtaigniers en 2021 / 2022 suite aux annulations des formations liée au Covid19 en 2020 et avril 2021.			PRESTATIONS DE SERVICES ET COMMISSIONS	9 000.00	6 000.00
ACHATS GROUPES POUR LES ADHERENTS	606.00	1 000.00	VENTES DE MARCHANDISES AUX ADHERENTS	1 200.00	1 500.00
Remarque : Achats groupés à destination des adhérents pour bénéficier de tarifs préférentiels sur des produits castanéicoles : mastics, produit biologique de traitement....					
ACHATS PRODUITS PROMOTIONNELS	12 885.00	22 000.00	VENTES DE MARCHANDISES PROMOTIONNELLES	21 500.00	32 000.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	DIVERS		-
			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL DES DEPENSES LIEES AUX PROJETS	25 729.00	25 000.00	AUTOFINANCEMENT	38 660.00	46 500.00
				57%	65%
TOTAL	66 629.00	75 250.00	TOTAL	67 360.00	71 600.00
Bénévolat	3 500	3 500	Bénévolat	3 500	3 500
Don en nature	2 500	2 500	Don en nature	2 500	2 500
			RESULTAT	731	- 3 650.00

Idées futures :

- Sensibiliser les propriétaires des châtaigneraies et des terrains propices à la culture du châtaignier sur le rôle de pare-feu qu'ils peuvent jouer quand elles sont entretenues.
- Surveillance des étiquettes de provenance sur les marchés des fêtes de la châtaigne

Retours et remarques des adhérent.e.s du SPCV :

Une adhérente souligne concernant la valorisation des châtaignes du Var que le premier pas vers une IGP 'Châtaigne du Var' passe par l'augmentation de la quantité de châtaignes produites.

Madame Christine Amrane rappelle que le terme de restanque vient de la contraction « reste » et « tanquée ». Ces constructions que montaient les paysans, permettaient ainsi de mieux stocker l'eau.

La production a diminué de moitié avec la sécheresse et après le cynips, de nombreux producteurs se sont adaptés et vendent d'autres châtaignes qui viennent potentiellement d'Ardèche. Cela se comprend, mais l'important c'est qu'ils le signalent et affichent clairement la provenance. Pour d'autres la conservation d'une année productive leur permettrait de garder du stock pendant plusieurs années.

Castanéicultrices et castanéiculteurs, n'hésitez pas à faire remonter vos envies, vos besoins, vos idées ... au syndicat, par mail, par téléphone, par courrier ... Ce sont ces propositions qui nourriront les projets de demain !